

Soumission hommes et femmes dans la Bible

1ère question:

Après avoir pris connaissance de l'enseignement sur «Le rôle de l'homme et de la femme dans le couple», j'aurais besoin d'éclaircissements quant à certains éléments plutôt flous.

Certains passages (cf. [Credo chapitre 6, 6-3-1 Le mariage et le célibat](#)) parlent de soumission mais les contextes sont différents (époux/hommes en général); à qui doit se soumettre «la femme», à son mari ou aux hommes en général ? Le thème parle du rôle «dans le couple» mais il semble que certains de ces passages parlent des relations entre hommes et femmes et non épouse/époux.

Pouvez-vous m'éclairer et éventuellement me donner des exemples pratiques ? Comment cette soumission s'articule-t-elle par des exemples pratiques ? Merci !

Réponse:

Le cadre de la soumission est le couple. Les femmes (en général) n'ont pas à être soumises aux hommes en général, mais seulement l'épouse à son mari. La difficulté vient de nos traductions qui traduisent «femme» par deux termes différents, soit le mot «épouse» soit le mot «femme» qui évoque toutes les personnes de sexe féminin. L'autorité ne s'applique que du mari sur son épouse. Comme le dit l'enseignement du manuel "Credo", et en s'appuyant, par exemple, sur Ga 3,28, les deux, maris et femmes sont égaux en valeur et en dignité devant Dieu.

Définition de la soumission dans le couple entre époux & épouse

Un texte clair recommande la soumission de la femme à son mari: Ephésiens 5.22-24 (voir aussi 1 P 3.1-7). Cette soumission doit être une attitude volontaire, et non une façade. La soumission de la femme doit être volontaire et non contrainte et forcée, «en traînant les pieds». Il ne s'agit pas non plus d'une soumission dégradante en ne prenant pas part à la vie et sans discussion. Il s'agit d'un acte volontaire, d'un engagement, d'un partenariat. L'épouse désire vivre cette soumission, d'abord parce que l'épouse aime le Seigneur et par égard envers celui qui est son Dieu, son Seigneur, son Sauveur.

Cela implique que l'épouse ne va pas chercher à revendiquer ce rôle à la tête de la famille. Elle ne va pas non plus saboter toutes les décisions. Elle accepte les décisions de son mari et le soutient en toutes circonstances, il en a besoin. C'est lui qui doit assumer toute la responsabilité en tant que chef... et de l'aide est la bienvenue.

Si bien des hommes n'assument pas leur position de chef et les responsabilités qui vont avec, il peut aussi arriver que des femmes soient excessivement critiques ou

querelleuses, sapant ainsi la relation telle que Dieu l'a voulue.

Une soumission non seulement dans les faits, mais aussi dans les pensées: pas de mépris, une chasse constante contre toutes les pensées qui pourraient être dégradantes pour son conjoint (idem pour les hommes d'ailleurs).

Il y a aussi le danger de la manipulation. Les femmes sont, souvent, pas toujours, mais bien souvent quand même, plus subtiles que les hommes. Il en va de leur responsabilité de ne pas utiliser cette subtilité pour manœuvrer leurs maris pour qu'ils fassent ce qu'elles attendent de lui. Le mari doit assumer l'autorité qui lui est donnée.

«Tout en déléguant de nombreuses tâches et responsabilités aux membres de sa famille de façon à mettre en valeur les compétences et capacités de chacun, et en laissant en particulier à son épouse une grande liberté d'initiative, le mari et père de famille garde l'oeil sur la marche générale de son foyer de manière à s'assurer que les choses se passent comme elles doivent et que les décisions ou les mesures nécessaires à la bonne marche du foyer et au bien-être de chacun de ses membres soient prises. Quelle que soit la manière d'arriver aux décisions dans le couple, quelle que soit l'implication – qu'on peut souhaiter maximale – de l'épouse dans le processus de décision, quelle que soit la part de délégation confiée à l'épouse dans ce domaine, c'est lui qui en porte la responsabilité première et c'est à lui qu'il appartient de trancher (tout en tenant compte du point de vue de son épouse et de ses enfants) lorsque la discussion ne permet pas de déboucher sur un accord.» (Texte de Sylvain Romerowski, «La Revue Réformée», n° 240).

L'homme et la femme sont donc des partenaires, avec discussion, échanges, mais si un désaccord subsiste, il est nécessaire qu'une personne puisse trancher, notamment lorsqu'il n'est plus possible de différer la décision. C'est le rôle du mari, qui doit prendre ses responsabilités et assumer ses choix.

L'autorité de l'homme dans le couple

Si Dieu demande à la femme de se soumettre, il ne demande pas à l'homme de dominer. Il demande d'aimer. Et aimer jusqu'au sacrifice, comme Christ a aimé l'Eglise (Ep 5.25-33).

L'amour romantique, l'amour lié aux sentiments est une bonne et belle chose qui a toute sa place dans le mariage. La complicité, l'amitié dans le mariage sont des ingrédients beaux, utiles, forts même. Ils font partie de la relation. Mais ce n'est pas suffisant. Il y a aussi l'amour qui se donne.

D'après l'exemple de Jésus (Jn 13.12-17), l'autorité est une autorité pour servir, pour le service des personnes sur qui l'autorité s'exerce. Le mari doit donc prendre les décisions qui s'imposent non pas pour son propre bien, son propre intérêt, mais pour le bien de son épouse et de toute sa famille le cas échéant. Il a besoin de toute

l'aide de toute la sagesse divine pour mener à bien cette tâche difficile.

Complémentarité de l'homme et de la femme ?

Un petit commentaire sur la complémentarité homme femme et le texte de Genèse 1-2.

On parle souvent de complémentarité entre l'homme et la femme... enfin surtout la femme qui est complémentaire de son mari, considéré comme la personne la plus importante du couple.

Dans le récit de la création, la complémentarité est absente. S'il n'est pas bon que l'homme soit seul, si la femme est tirée de l'homme, il n'est jamais dit que l'homme et la femme sont complémentaires.

C'est Platon qui a dit que les humains étaient au départ mâle et femelle et que les dieux les auraient coupés en deux pour les affaiblir. D'où cette recherche de sa moitié pour de nouveau vivre une certaine plénitude. Rien de biblique (rien de vrai non plus!)

Si l'homme et la femme sont créés l'un pour l'autre, mais ils sont chacun des personnes à part entière, pas besoin du mariage pour être une personne accomplie, même si le mariage est une belle chose. Une [personne célibataire n'est pas incomplète](#) mais elle a toute sa valeur en elle-même... ceci dit sans minimiser les souffrances que cet état occasionne parfois.

La rencontre de l'homme et de la femme n'est pas la réunion de deux personnes complémentaires, mais de **2 personnes à part entière** qui doivent s'accepter l'une l'autre en faisant l'expérience de leur différence.

Le texte de Genèse 2 où Adam reconnaît Eve met surtout l'accent sur la similitude: après avoir nommé tous les animaux, après avoir vu toute la création, il découvre cette femme qui lui est semblable.

Si la femme est soumise à son mari, elle lui est semblable dans l'humanité, la dignité, la valeur... cela va de soi pour nous, mais il est intéressant de pouvoir le mentionner dans notre manière de présenter la foi et notre manière de vivre.

2ème question:

J'apprécie que vous me fournissiez une réponse précise à un sujet aussi complexe mais surtout compliqué.

Si je prends votre première affirmation: «Les femmes (en général) n'ont pas à être soumises aux hommes en général» et que je lis dans la Parole (en Corinthiens): «Je veux cependant que vous sachiez que Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef de Christ (...) l'homme n'a

pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme(...) C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend» 1 Cor 11.3, 8-10, ainsi que: «Que la femme écoute l'instruction en silence, avec une entière soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme; mais elle doit demeurer dans le silence. Car Adam a été formé le premier, Eve ensuite» 1 Tim 2.11-13.

Paul n'est-il pas en train de dire que "les femmes en général" doivent être soumises "aux hommes en général" ? Le terme «homme» dans ce texte ne réfère-t-il pas à la race humaine mâle ? (Utilisant le concept d'Adam et de Ève comme base de son instruction, les femmes ne doivent-elles pas être soumis à tout homme?)

Merci de m'éclairer, je vous avoue que tout cela est discordant, à première vue.

Réponse:

Voici quelques éléments de réponse à propos de textes reconnus difficiles par la majorité des spécialistes. Je ne prétends pas tout expliquer, mais je donne quelques idées, sachant que certains points demeurent obscurs.

Le texte de Galates 3.28 donne une première base pour montrer l'abolition de toute distinction de valeur devant Dieu.

Le texte de 1 Corinthiens 11 est délicat. Les versets 3-5 évoquent «toute femme» mais «son chef» (ou «sa tête» selon les traductions). Si on ajoute le parallèle avec Ephésiens 5 (relations mari et femmes), on voit qu'il s'agit sans doute des relations entre une femme et son mari. Cela correspond d'ailleurs bien aux conventions de l'époque: la tenue vestimentaire de la femme reflétait le statut social de son mari et être tête nue exposait une femme aux avances masculine, d'où le déshonneur pour le mari (et non pour tous les hommes).

Aux versets 8 et 9 Eve a été tirée de son mari, le texte montre d'ailleurs bien qu'il s'agit d'un cas particulier entre Adam et Eve dont Paul se sert pour généraliser aux relations dans le couple.

Le verset 10 est, d'après plusieurs commentateurs et spécialistes du Nouveau Testament, mal traduit. On ne trouve pas dans le grec « dont elle dépend ». On retrouve 2 manières de comprendre ce verset:

- Soit la femme a un signe sur la tête montrant son autorité pour prophétiser (elle exerce une autorité).
- Soit la femme doit avoir sur la tête une marque de l'autorité qui est sur elle, c'est-à-dire, selon les autres textes du Nouveau Testament, son mari, et non pas les hommes en général.

Le texte de 1 Timothée 2.9-15 continue de faire couler beaucoup d'encre. Paul ne permet pas à la femme d'enseigner en prenant autorité sur l'homme (la prise d'autorité est liée à l'enseignement, ce n'est pas un cas général). Il évoque ici un cas général dans l'Eglise en maintenant une claire distinction des sexes, élément

normatif à garder.

Face à un texte aussi discuté, je ne peux que donner quelques éléments. Paul interdisait à l'époque un enseignement qui impliquait une prise d'autorité (tout en permettant à la femme de prier, prophétiser et être diacre dans l'Eglise). Il donne des directives pour organiser le culte, il y a donc une limitation dans la portée de son commandement, il ne s'applique pas hors du cadre du culte.

Conclusion: Le principe général est la soumission de la femme à son mari (avec le cadre donné dans ma réponse précédente, l'autorité étant liée au service... un service prêt à se sacrifier, à l'image de Christ). Paul a clairement demandé que les femmes, en général, ne prennent pas autorité sur les hommes dans le culte, en tout cas dans le domaine de l'enseignement. On remarque d'ailleurs que les responsables des Eglises ont longtemps été exclusivement des hommes et que c'est encore le cas dans de nombreuses Eglises, comme réaction à cet enseignement.

3ème question:

Dans vos courriels, vous insistez sur la valeur égale des hommes et des femmes. Je veux que vous sachiez d'entrée de jeu que je n'ai jamais mis en cause la «valeur» devant Dieu de la gente féminine; créée à l'image de notre Dieu, elle est une créature de ce même Dieu (même si cela semble, selon la Genèse, s'être produit dans un deuxième temps). C'est sur la question du rôle que se situe la difficulté et comme vous le dites: «certains points demeurent obscurs» dans l'Écriture.

Et même après avoir établi un point de vue défavorable ou, disons, différent du rôle de la femme, cela demeure difficile à saisir. Ne serait-ce le fait que dans l'épître aux Corinthiens, Paul dit en même temps «que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler», brandissant même la loi (au fait, où se trouve cette loi dans le Pentateuque ?); et à la fois il leur recommande que lorsqu'elle «prie et prophétise» (prophétiser: annoncer les oracles de Dieu à l'assemblée), elle soit voilée...

Priscille que l'on retrouve aux côtés de Paul et dont il est dit, qu'elle et son mari ont pris à part Apollos (homme très instruit nous dit le texte) pour l'instruire plus exactement dans les voies de Dieu. Elle devait avoir une autorité pour enseigner ? De toute évidence, Paul ne fait aucune obstruction à ses activités d'enseignements, non ?

Avez-vous des pistes de réflexion sur ces derniers points ?

Réponse:

Les textes que vous évoquez sont particulièrement sensibles et difficiles, même pour les spécialistes du Nouveau Testament.

Si j'ai bien compris les textes, Paul souligne à la fois une égalité de valeur entre l'homme et la femme et une prééminence de l'homme (évoquée par exemple dans 1 Corinthiens 11.3) dans 2 cas:

1. Il s'agit du mariage où les deux époux «ne forment plus qu'un» (Gn 2.24), mais où l'homme garde une autorité liée à un service et une responsabilité plus grande, tout en sachant que la femme doit se soumettre et l'homme doit non dominer, mais aimer sa femme, comme rappelé en Ephésiens 5. On remarque aussi que dans le couple, chacun a «autorité» sur le corps de l'autre (1 Co 7.4).
2. Le second cas est celui de l'Eglise qui se rassemble. Tout en autorisant et encourageant la femme à exercer ses dons, Paul demande que dans le cadre de l'Eglise, les femmes (en général) ne prennent pas autorité sur les hommes (en général) et sur l'assemblée entière.

Pour reprendre les exemples que vous citez, il est vrai que Priscille a enseigné, avec son mari (Ac 18.26), ce qui montre au moins un ministère dans le cadre du couple.

Paul évoque aussi les femmes qui prient, qui prophétisent (1 Co 11.5). La définition de la prophétie est donnée plus loin (1 Co 14.3) avec une exhortation qui correspond à l'application de vérités bibliques dans la vie du croyant. En ce sens, cette prophétie n'est pas revêtue d'une autorité normative. Ce sont plutôt des paroles d'encouragement qui aident à rendre concrètes les vérités abstraites de la doctrine chrétienne.

Il reste les demandes difficiles de 2 textes: 1 Corinthiens 14.33-35 et 1 Timothée 2.9-15. Avant cela, je note pour la question du voile (1 Co 11,1-15) que le mot «voile» n'apparaît qu'une seule fois dans ce passage, au verset 15. Pour le reste, on parle de «la tête couverte» ou «non couverte», mais pas de voile et au verset 15, ce sont les cheveux qui servent de voile. Le sens général du texte est de respecter l'ordre créationnel. Les hommes sont des hommes et les femmes restent des femmes; il ne serait pas juste d'abolir toute différenciation sexuelle.

L'allusion à la loi (1 Co 14.34) n'est pas claire. Certains voient une loi civile; pour d'autres, Paul dit «la loi» pour évoquer l'ensemble du Pentateuque. Dans ce cas, la loi évoquerait le principe de subordination de la femme créée pour l'homme (voir son argumentation en 1 Co 11.8-12).

Pour le texte de 1 Timothée 2.9-15, les spécialistes sont d'accord pour souligner que le contexte est celui des rencontres d'Eglise, lorsque l'Eglise est rassemblée. Le sens de ce passage dépend de l'interprétation du terme rendu par «enseigner» au verset 12, que certains traduisent «enseigner en prenant autorité». De quel enseignement s'agit-il ? Les avis sont divisés.

Le rôle de la femme dans l'Eglise

Pour faire court, voici 4 manières de comprendre le texte.

1. Certains défendent tout enseignement, et toute prise de parole de la femme, ce qui pose problème avec la prière publique et la prophétie pourtant autorisée ailleurs.

2. D'autres considèrent que le ministère d'enseignement avec autorité n'était valable qu'à une époque où le Nouveau testament n'existait pas. L'ordre de Paul vise donc des femmes qui pourraient prendre autorité par leur enseignement puisqu'il n'y avait pas encore de canon de l'Écriture formé.
3. D'autres affirment que cet ordre se limite à Ephèse et qu'il est purement contextuel. Cela ne me paraît pas faire justice au texte qui est d'ordre général.
4. On peut aussi voir une interdiction pour la femme d'exercer un enseignement revêtu d'autorité, c'est-à-dire un ministère d'enseignant principal, de docteur de l'Église.

Pour le texte de 1 Corinthiens 14.33-35, je laisse tomber les interprétations qui voient ce texte comme un ajout ultérieur ou celles qui restreignent son application. Il ne s'agit, semble-t-il, pas non plus de bavardage. La manière de comprendre la plus probante à mes yeux (mais d'autres avis existe et je me prétends pas avoir la vérité sur ce texte comme sur le précédent) est de considérer le passage dans son ensemble, commençant au verset 26.

Aux versets 33-35, Paul évoque les prophéties et notamment leur évaluation, puisque les prophéties du Nouveau Testament ne sont pas infaillibles et doivent être évaluées (voir verset 29). La traduction de la «Bible du Semeur» favorise d'ailleurs cette interprétation, même si cela reste une hypothèse.

On peut alors comprendre que les femmes ne peuvent exercer un ministère d'autorité en évaluant les prophéties, et par extension, les exhortations, témoignages, encouragements donnés en application de l'enseignement doctrinal.

Si je résume ce que ces 2 textes soulignent, j'arrive à 3 conclusions personnelles:

1. La femme peut prendre la parole dans l'Église pour apporter un encouragement, une exhortation à l'application de l'Écriture, ce que nous appelons un témoignage.
2. Il ne lui est pas permis d'être «docteur de l'Église», c'est-à-dire référence ultime en matière d'enseignement, de doctrine. Certains diront que de toute façon, tout enseignant reste soumis à l'Écriture, ce qui est vrai pour l'homme comme pour la femme. D'autres objecteront que les anciens exercent une autorité et refuseront cette fonction pour les femmes par l'autorité qu'elles prennent sur les hommes dans le cadre de l'Église. On note que ce sont les anciens qui sont responsables de l'enseignement et vont évaluer les prophéties, les enseignements, les prises de parole publiques dans les Églises.
3. Paul restreint l'exercice de l'autorité de la femme sur l'Église, mais toutes les autres fonctions lui sont ouvertes.

Il faut aussi préciser que si **la femme ne doit pas prendre autorité sur l'homme**, cela ne signifie pas pour autant que tout homme a autorité sur toute femme. Le côté individuel ne s'applique pas ainsi. Les anciens (collectivement, et non individuellement) ont autorité sur toute l'Église (autorité déléguée par Christ, autorité de service, mais autorité malgré tout) et la femme est soumise à son mari.

Il n'y a pas d'autres principes qui enseigneraient une domination, une autorité des hommes sur les femmes.

Enfin, selon les chapitres 14 et 15 de l'épître aux Romains, nous devons veiller à ne pas choquer par nos paroles et notre enseignement. Il est ainsi parfois préférable que la femme limite certaines prises de parole si l'assemblée ne peut les recevoir.

Un livre peut vous aider, au moins dans les questions qu'il pose et par les pistes de recherche qu'il offre, même si vous n'êtes pas obligés d'être d'accord avec les conclusions qu'il tire (comme avec ce que j'ai partagé, bien sûr). Il s'agit de [«La femme dans l'Eglise», d'Alfred Kuen](#).

Olivier Charvin, pasteur